



© M.-C. Guérin

Retraites et retraité·es MOBILISÉ-ES POUR LA JUSTICE FISCALE ET SOCIALE

L'année écoulée a été une année de luttes sans relâche pour les retraité·es. Hausse de la CSG, gel des pensions en 2018, les mesures d'austérité imposées par le gouvernement pèsent sur des pensions déjà trop maigres et réduisent toujours plus le pouvoir d'achat des retraité·es, fragilisant les plus précaires, c'est-à-dire avant tous les femmes, aux ressources bien souvent réduites. C'est 3 % de perte de pouvoir d'achat en 2019 et l'équivalent d'un mois de pension en moins sur 3 années pour la grande majorité ! Le rapport remis dans le cadre de la concertation « grand âge et autonomie » n'apporte pas les réponses escomptées alors que les enjeux

sont de taille pour permettre à toutes et tous de vieillir dans la dignité. D'autres solutions existent.

Ces dernières semaines, les retraité·es de la FSU et du *groupe des 91* auquel elle est associée ont initié la distribution d'une carte pétition. Réindexation des pensions sur l'évolution des salaires, évolution immédiate de 3 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat de l'année, maintien et développement des services publics de proximité : 3 mesures indispensables pour une amélioration des conditions de vie des retraité·es. Point d'orgue de cette mobilisation le 20 juin où l'ensemble des cartes pétitions sera remis à l'Élysée. Mais c'est ensemble, actifs, actives et

retraité·es que nous devons continuer à nous mobiliser pour défendre nos revendications communes et le Service public.

Envoyez et faites envoyer les cartes pétition à télécharger sur <http://www.fgrfp.org/>.

1 - CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensembles et solidaires

SOMMAIRE

- Congrès FGR-FP P2
- Dépendance P3
- Militante P4
- Retraites des femmes P4

DES QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE

La Fédération générale des retraité·es de la Fonction publique (FGR-FP)¹ s'est réunie pour son 66^e congrès les 2, 3 et 4 avril 2019 au Mans. Elle a jugé nécessaire d'agir dans l'unité avec l'ensemble du mouvement social et des forces démocratiques de progrès, afin de faire aboutir les justes revendications des actifs et actives et des retraité·es. Retour sur quelques mandats.



PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA SOCIÉTÉ

L'ensemble des problèmes propres aux retraité·es ne peut se résumer à une question économique de coût des pensions qu'il faudrait réduire.

La FGR-FP réfute et entend combattre l'amalgame qui tend à s'opérer entre personne âgée et retraitée, comme le montre la quasi-disparition du terme « retraité » dans de nombreux discours politiques.

Les retraité·es expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques, occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique et contribuent à la vie économique du pays.

REVALORISER LES PENSIONS

La FGR-FP condamne la désindexation des pensions sur l'inflation pour les années 2019-2020.

La FGR-FP revendique une véritable garantie de progression du pouvoir d'achat des retraité·es avec une revalorisation annuelle des pensions, sans délai, en fonction de l'évolution du salaire moyen des actifs et actives.

PROTECTION SOCIALE

Le débat s'est focalisé sur la Sécurité sociale, la prise en charge de la perte d'autonomie et la place des complémentaires santé qui ne sauraient être une alternative à la Sécurité sociale.

La FGR-FP se prononce pour :

- ◆ Une politique de santé publique ambitieuse, reposant sur la solidarité et l'égalité territoriale, prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

- ◆ Le développement des services publics de santé : assurance maladie, médecine de proximité, service public hospitalier, sécurité sanitaire et prévention collective, services de soins et d'aide à domicile.

- ◆ La prise en charge de la perte d'autonomie par des services publics de proximité et son financement par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale.

FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

La FGR-FP dénonce la remise en cause des principes républicains fondamentaux que sont le consentement à l'impôt, l'égalité des citoyen·nes devant l'impôt mais aussi l'absence de cohérence ou

d'explication républicaine de l'impôt dans le fonctionnement de l'État.

AVENIR DE LA FGR-FP

Question centrale lors du congrès, l'avenir de la FGR-FP. Le secrétaire général de la FGR-FP a tenu à rappeler comme d'ailleurs la secrétaire générale de la FSU, que le syndicalisme retraité repose sur les liens intergénérationnels, le continuum de la prise en charge des intérêts des personnels tout au long de leur vie (formation, exercice professionnel, retraite), des revendications communes avec les actifs et les actives mais aussi d'autres plus spécifiques.

La syndicalisation des retraité·es reste un enjeu pour le mouvement syndical. Les liens actifs/retraités doivent être favorisés à tous niveaux pour que les adhérent·es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel.

La coexistence de la FGR-FP et des sections de retraité·es au sein de la FSU ne facilite pas le militantisme : sentiment de doublons, de redondance dans le travail... Quitter la FGR-FP pourrait permettre de renforcer le travail au sein des sections des retraité·es de la FSU. Mais cela signifie quitter la seule organisation unitaire et pluraliste des trois fonctions publiques, pouvant faire le lien entre organisations.

La question est loin d'être tranchée et sera l'objet d'une décision lors du congrès national de la FSU en décembre 2019. Cette décision devra prendre en compte les 5 000 adhérent·es à la FGR-FP n'appartenant à aucun syndicat et éviter que la FSU ne la fasse vivre seule, accentuant de fait l'émiettement du militantisme. ■

Jacques FOURGEAUD
Délégué du SNUEP-FSU au congrès

1 - La FGR-FP regroupe les adhérent·es des syndicats de la FSU, de FO, de l'UNSA, de Solidaires, de la FAEN, de l'ARFEN, d'A&D et un nombre croissant d'adhérent·es direct·es.

SERVICES À LA PERSONNE

MOINDRE QUALIFICATION POUR RÉDUIRE LES SALAIRES

En mars dernier était rendu le rapport de Dominique Libault, conclusion de la concertation « grand âge et autonomie » lancée à l'automne par la ministre de la santé Agnès Buzyn. Regard sur certaines priorités.

La première concerne l'investissement « dans l'attractivité des métiers du grand âge, à domicile comme en établissement ». Parmi les dix propositions clés, l'une préconise « une hausse de 25 % du taux d'encadrement en EHPAD d'ici à 2024 », soit 80 000 créations de postes dans le cadre d'un « plan national pour les métiers du grand âge ». Alors qu'il existe des diplômés préparés sous statut scolaire dans les lycées professionnels et les lycées agricoles, le rapport ne les prend pas réellement en compte et souhaite « valoriser le développement de l'apprentissage et de l'alternance pour les métiers du grand âge ».

C'est en 2014 qu'ont eu lieu les premières sessions du bac pro ASSP (Accompagnement soins et services à la personne) et de son équivalent du ministère de l'agriculture, le bac pro SAPAT (Services aux personnes et aux territoires). Ils remplacent le BEP Carrières sanitaires et sociales dans la logique du bac pro 3 ans. Premier diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale formant à la fois à l'intervention en structure et au domicile, le bac pro ASSP peine toujours à être reconnu par les professionnels. Pourtant, ces sections séduisent de nombreux élèves et peu-

vent contribuer à former les futurs personnels nécessaires pour augmenter le taux d'encadrement dans les Ehpad et permettre le maintien à domicile des personnes qui le souhaitent.

C'est vers des formations pour adultes, de niveau V, que le gouvernement semble chercher des solutions. En particulier vers le DEAES, diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, fusion des anciens diplômes d'Auxiliaire de vie sociale, d'Aide médico-psychologique, et d'Auxiliaire de Vie Scolaire. Une solution à l'économie car il s'agit de rémunérer les person-

« UNE SOLUTION À L'ÉCONOMIE CAR IL S'AGIT DE RÉMUNÉRER LES PERSONNELS AINSI FORMÉS SUR UNE BASE D'UN DIPLÔME D'UN NIVEAU INFÉRIEUR À CELUI DU BAC. »

nels ainsi formés sur la base d'un diplôme d'un niveau inférieur à celui du bac, quitte à inciter les jeunes bachelier-es à préparer le DEAES pour retarder leur entrée dans la vie active et les employer par la suite au titre de ce dernier diplôme plutôt qu'à celui du bac.

Pour le SNUEP et la FSU, c'est au niveau IV de qualification que doit se situer le recrutement et la base de rémunération des personnels des services à la personne. Il est impératif que les bacs professionnels existants soient enfin reconnus par l'État et les professionnels qui se targuent de prendre en considération cet aspect. ■

PERTE D'AUTONOMIE

FINANCEMENT EN QUESTION

La priorité numéro 9 du rapport Libault concerne le financement de la perte d'autonomie. Actuellement, les dépenses liées à la perte d'autonomie représentent 30 milliards d'euros soit 1,4 % du PIB. Le rapport préconise d'augmenter ce budget de 4,8 milliards d'ici à 2024 et 6,1 milliards en 2030. Pour cela, il s'agirait d'inscrire le risque de perte d'autonomie dans le champ des lois de financement de la Sécurité sociale et d'en faire un risque de protection sociale à part entière. Pour le groupe des 9 fédérations de retraité-es dont fait partie la FSU, il faut considérer que la perte d'autonomie est un aléa de la vie au même titre que la maladie, la grossesse, l'invalidité, le décès ou même les accidents de travail et les maladies professionnelles, quels que soient l'âge ou la cause. Elle doit donc être prise en charge par la branche maladie. Il ne doit pas être question de créer un cinquième risque et une nouvelle branche avec un financement spécifique. Un des principes fondateurs de la Sécurité sociale est la prise en compte des aléas de la vie, de la naissance à la mort. Restons dans ce cadre.

Le financement doit se faire à partir du salaire socialisé et donc des cotisations sociales. Il faut se pencher sur les exonérations de cotisations sociales qui pour la seule année 2017 représentent plus de 27 milliards d'euros, largement de quoi y contribuer, plutôt que sur l'impôt avec des mesures telles que la hausse de la CSG.

Lors de son congrès, la FGR-FP a réaffirmé que la solidarité nationale doit s'exercer dans le domaine de la perte d'autonomie, réclamant la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de dispositifs publics et d'un service public d'accompagnement des personnes âgées en situation de dépendance.



© Christophe Mayam

RETRAITES DES FEMMES

DES SOLUTIONS POUR AUGMENTER LES PENSIONS

CHRISTIANE MARTY, ingénieure, membre du Conseil scientifique d'ATTAC et de la Fondation Copernic, militante altermondialiste et féministe.

PEUX-TU NOUS RAPPELER LES CAUSES DES PENSIONS INFÉRIEURES POUR LES FEMMES PAR RAPPORT AUX HOMMES ?

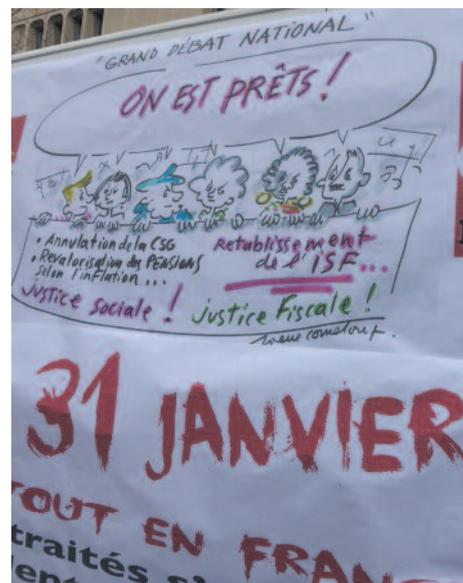
Le calcul de la pension, que ce soit dans le régime général (secteur privé) ou dans la Fonction publique, est basé sur deux paramètres, le salaire et la durée de carrière. Or pour chacun des deux, les femmes sont défavorisées. Elles ont en moyenne des salaires inférieurs à ceux des hommes (tous temps de travail confondus, l'écart est de 25 %) et des carrières plus courtes du fait que ce sont elles en majorité qui se retirent de l'emploi, totalement ou partiellement, pour s'occuper des enfants. Certes, des dispositifs de solidarité existent qui visent à compenser (un

peu) les interruptions de carrière dues aux enfants (droits familiaux) ou à rehausser les pensions trop faibles (minimum de pension). Mais même avec ces dispositifs, la pension moyenne des femmes reste inférieure de 39 % à celle des hommes.



QUELLES MESURES RAPIDES ET SIMPLES PERMETTRAIENT DE RATTRAPER CETTE DIFFÉRENCE ?

Une mesure très simple et juste consiste à augmenter le minimum de pension (à un niveau à discuter : 85 à 100 % du Smic pour une carrière complète), ce qui profitera surtout aux femmes, et l'écart de pensions en sera sensiblement réduit. Par ailleurs, l'idée ne doit pas être de renforcer les droits familiaux à destination des femmes : ce serait un piège, car



la société pérenniserait la norme sociale qui assigne aux femmes la prise en charge des enfants, au détriment donc de l'égalité. La solution consiste à renforcer, non pas les droits complémentaires, mais les *droits propres à pension*. Il faut déjà modifier le calcul de la pension qui actuellement est discriminant pour les carrières courtes : la pension est calculée au prorata de la durée de carrière réalisée rapportée à celle exigée, ce qui est légitime ; mais elle subit en plus une décote (un abattement) s'il manque des trimestres. Cette décote doit être supprimée. De plus, il faut revenir à une durée de carrière exigée *réalisable*, conforme à ce qui est constaté. Or elle s'en éloigne de plus en plus : pour la génération née en 1946, la carrière réalisée n'est ainsi que de 37,5 ans en moyenne, et pour les femmes de 36 ans seulement, contre une durée exigée de 40 ans ! Il faut aussi revenir à la référence des 10 meilleures années de salaire et non plus des 25 : cette modification qui date de 1993 a entraîné une baisse générale des pensions, plus sévère encore pour les femmes puisque, du fait de carrières plus courtes, de plus mauvaises années sont entrées dans la moyenne. ■

© DR



Portrait **Éliane Duchesne**, retraitée et militante du SNUEP-FSU

D'abord syndiquée au SNETAA, cette ancienne PLP communication bureautique de l'académie de Paris a rejoint le SNUEP-FSU peu de temps après sa création. À la retraite depuis une dizaine d'années, elle continue à militer activement au syndicat. En quelques mots,

elle nous explique quelle forme prend aujourd'hui son militantisme :

« Chaque semaine, je viens au local du SNUEP-FSU national pour donner un coup de main au niveau de l'organisation et de la trésorerie. Je saisis des adhésions, je prépare les chèques avant leur encaissement. C'est un travail important du syndicat qui prend beaucoup de temps, tout au long de l'année. En participant ainsi à la vie du syndicat, j'ai pu garder contact avec les collègues en activité et continuer à suivre la façon dont les lycées professionnels évoluent au fil des années et au gré des réformes. J'apprécie ces moments tout en ressentant un réel sentiment d'utilité. » ■

Propos recueillis par
Marie-Caroline GUÉRIN